



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Département de la Haute-Loire

-----  
Mairie  
Saint - Pal de Chalencon



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 31 MAI

A 20H00

**Sont présents :** Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Raymond POTY, Philippe PETIT, Marc CHAMBAS, Anaïs DELCROIX.

**Est absente excusée :** Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Pierre BRUN

**Sont absents :** Claudius CHAPUIS, Frédéric CALET, Chantal ARABEYRE

Nombre de votants : 12

**Président de Séance :** Pierre BRUN

**Secrétaire de Séance :** Raphaël VARAGNAT

### ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2024 2024.**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

**VOTE : 12 POUR**

- **Délibération : Subventions aux associations**

L'Association de parents d'élèves de l'Ecole Publique Pierre Savel a sollicité la commune pour une aide de 60 € pour l'achat de jeux.

**VOTE : 12 POUR**

- **Délibération : Tarif Transport scolaire année 2024/2025**

La commune de Saint-Pal-de-Chalencon étant organisateur secondaire pour le transport scolaire elle peut appliquer le tarif qu'elle souhaite. Pour l'année 2024/2025 le tarif sera de 10 € par mois et par enfant.

**VOTE : 12 POUR**

- **Délibération : Réfection local de la chasse**

Le sol du local de la chasse doit être repris. Le montant des travaux est de 2 207.53€ HT.

La commune peut obtenir une subvention de 30% de la région et 50% du reste à charge par la Communauté de Communes.

**VOTE : 12 POUR**

- **Délibération : Renouvellement du matériel informatique et service mutualisé**  
La commune a dû changer le poste informatique de la MSAP ainsi que des postes à l'école publique.  
Le montant s'élève à 2 119.12 euros HT. Une subvention de 50% va être demandé à la Communauté de Communes.

**VOTE : 12 POUR**

- **Délibération : Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité**  
La piscine municipale ouvre en juillet et en août, pour son fonctionnement elle a besoin d'un surveillant baignade ainsi que d'un régisseur qui s'occupe des entrées.

**VOTE : 12 POUR**